STAGES - vacances • AUTOMNE - 23 oct. > 3 nov. 2017

SPORT PASS

Dunkerque

Ville Active & Sportive

Du lundi 23 au vendredi 27 octobre

Matin

Sports de raquettes
Salle de l'Europe
7/14 ans ● 9 h 30 à 12 h ● (24 places) ● T1701

Baby gym et jeux sportifs
Salle Racine
2/3 ans ● 10 h à 10 h 45 ● (16 places) ● T1702
4/6 ans ● 11 h à 12 h ● (16 places) ● T1703

Natation - Familiarisation avec le milieu aquatique
Piscine Georges Guynemer
6/9 ans ● 10 h à 11 h ● (8 places) ● T1704

Après-midi

Multisports (sortie piscine le lundi)
Salle de l'Europe
7/14 ans ● 14 h à 17 h ● (24 places) ● T1705

Sports fun et multisports
Salle du Grand Large
7/14 ans ● 14 h à 17 h ● (24 places) ● T1706

Du Lun. 30 octobre au vend. 3 novembre

Matin

Escalade et multisports
Salle du Grand Large
9/14 ans ● 9 h 30 à 12 h ● (24 places) ● T1707

Jeux aquatiques et multisports
Salle et piscine Deleersnyder
6/9 ans ● 9 h 30 à 12 h ● (16 places) ● T1708

Baby gym et jeux d'éveil
Salle du Torpilleur
4/6 ans ● 11 h à 12 h ● (16 places) ● T1709

Renforcement musculaire et multisports
Salle du Carré de la Vieille NOUVEAU
Adultes ● 9 h 30 à 10 h 45 ● (20 places) ● T1710

Après-midi

Multisports (sortie piscine le lundi)
Salle de l'Europe
7/14 ans ● 14 h à 17 h ● (24 places) ● T1711

Boxe éducative et Multisports
Salle du Grand Large
7/14 ans ● 14 h à 17 h ● (24 places) ● T1712

Conception et réalisation : direction de la Communication - Ville de Dunkerque

inscriptions

Le mercredi 18 octobre

9 h à 12 h Stades de Flandres

17 h à 19 h direction des Sports
287 av. de Rosendaël
03 28 59 00 00

ATTENTION
aucune inscription ne sera prise en compte en cas de dossier non complet

Les pièces à fournir ...

Le bulletin d'inscription et la fiche sanitaire à télécharger sur le site internet ou à retirer sur le lieu de l'inscription.

- Carte de quotient CAF ou dernier avis d'imposition ou non imposition *(pour les dunkerquois uniquement)*
- Justificatif de domicile

Les tarifs par stage

Quotient	23 au 27 octobre 2-6 ans ou natation ou adulte	23 au 27 octobre 7-14 ans	30 oct. au 3 nov. 2-6 ans ou natation ou adulte	30 oct. au 3 nov. 7-14 ans	Tarif
0≤200	1,55 €	1,85 €	1,25 €	1,50 €	T1
201≥400	2,10 €	2,50 €	1,70 €	2,00 €	T2
401≥600	3,10 €	3,70 €	2,50 €	2,95 €	T3
601≥800	4,15 €	4,95 €	3,30 €	3,95 €	T4
801≥1000	5,20 €	6,20 €	4,15 €	4,95 €	T5
1001≥1200	6,75 €	8,05 €	5,40 €	6,45 €	T6
1201≥1400	8,30 €	9,90 €	6,65 €	7,90 €	T7
1401≥1600	10,40 €	12,40 €	8,30 €	9,60 €	T8
1601 ≥1800	11,00 €	13,00 €	8,80 €	10,00 €	T9
1801 et +	12,70 €	15,00 €	10,10 €	12,00 €	T10
Extérieur DK	21,50 €	25,60 €	17,20 €	20,50 €	T11

- Les tarifs sont dégressifs et calculés en fonction des revenus des familles. Le quotient calculé par la Caisse d'Allocations Familiales détermine la catégorie tarifaire applicable.
- Les familles non répertoriées à la CAF auront éventuellement accès à la tarification dégressive sur production des pièces administratives nécessaires à ce calcul. En leur absence, la tarification maximum sera appliquée.
- Le réglement accepté : espèces - chèque à l'ordre de l'agent comptable de la régie Sport Pass - chèques vacances - coupons sport.

réglement

Article 1 ● Objectifs des stages Sport Pass
Les activités Sport Pass permettent aux jeunes de 2 à 14 ans d'accéder à une pratique sportive encadrée par une équipe d'éducateurs sportifs diplômés d'état et de s'initier aux activités sportives de leur choix du lundi au vendredi durant les petites vacances.

Article 2 ● Inscription
L'inscription est prise en compte sur présentation complète des pièces et documents à fournir. Les inscriptions se font par semaine de stage, sans limitation.

Article 3 ● Validité
L'inscription se fait à la semaine.

Article 4 ● Charte de bonne conduite
En cas de manque de respect envers l'éducateur ou les autres enfants, ou de dégradation de l'équipement, l'éducateur peut refuser d'admettre un enfant aux activités sportives.
La Direction des Sports est avisée et en informe les parents.

Article 5 ● Respect des horaires
Il est demandé aux parents d'amener les enfants dans les salles aux horaires précis, et de venir les rechercher à l'heure exacte de la fin de l'activité.

Article 6 ● Santé - Sécurité - Prévention
Toutes particularités sur l'état de santé seront signalées aux responsables de l'activité. L'éducateur sera habilité à refuser un enfant dont l'état de santé, avant le début de la séance, serait visiblement altéré.

Article 7 ● Prise en charge des enfants de 2 à 7 ans
Seule une personne responsable désignée au préalable auprès de l'éducateur pourra prendre en charge l'enfant de 2 à 7 ans à la fin de la séance.

Article 8 ● Sortie
Aucune sortie ne sera autorisée durant les créneaux horaires d'activités pour les 2 - 14 ans.

Article 9 ● Tenue de sport
Une tenue propre et adaptée à l'activité est exigée afin de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Article 10 ● Le port de lunettes et de bijoux
Pour des raisons de sécurité, nous conseillons de retirer les lunettes et les bijoux pouvant occasionner des blessures.

Article 11 ● Perte et vol
La Ville de Dunkerque décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets de valeurs ou personnels.

Article 12 ● Arrivée des enfants
Les enfants seront acceptés dans les vestiaires cinq minutes avant le début de l'activité. La Ville de Dunkerque décline toute responsabilité en dehors des heures d'ouvertures des activités Sport Pass.

Article 13 ● Déroulement de l'activité
Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence de l'éducateur sur le lieu de l'activité avant de laisser leur enfant devant la salle de sport. En effet, des raisons exceptionnelles peuvent empêcher le déroulement de l'activité.

Article 14 ● Photos
Lors des activités, des photos peuvent être réalisées, à des fins didactiques et de communication, par la ville de Dunkerque.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction des sports, 287 avenue de Rosendaël 59240 Dunkerque